

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F3

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 2

Christelle NEDELC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS.

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Budget Supplémentaire 2022 du budget du cinéma Jean Vigo

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Budget Supplémentaire 2022 pour le cinéma Jean Vigo,

Considérant que ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 111 820,49 €, après prise en compte des reports de l'exercice 2021 (6 820,49 € en dépenses d'investissement au chapitre 21),

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1: Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2022 pour le cinéma Jean Vigo en recettes et en dépenses à la somme : 111 820,49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Néant

RECETTES

Chapitre	Intitulés	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	183 481,11
74	Dotations, subventions et participations	-183 481,11
	Total	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	105 000,00
	Reports	6 820,49
	Total	111 820,49

RECETTES

Chapitre	Intitulés	Montants
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 404,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	67 415,51
	Total	111 820,49

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 12/10/22

Affiché le 12/10/22

Exécutoire le 12/10/22

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture 092-219200367-20220928-DE-F3-28092022-D Date de télétransmission : 12/10/2022 Date de réception préfecture : 12/10/2022
--